

**Code postal**  
60 140  
**Téléphone**  
03.44.73.02.39  
**Télécopie**  
03.44.69.26.46  
**e-mail**  
[mogneville.mairie@wanadoo.fr](mailto:mogneville.mairie@wanadoo.fr)

**Mairie de MOGNEVILLE**  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
**CANTON de LIANCOURT**

**S E A N C E D U 0 6 A V R I L 2 0 2 1**

**Etaient présents :**

**Les Membres du bureau Municipal,**

**M. DELAHOCHÉ Michel, Maire**  
**Mr MAGUET Jean-François, Adjoint**  
**Mr HERCELIN Pierre, Adjoint**  
**Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe**  
**Mme REMOISSONNET Christelle, Adjointe**  
**Mme MARTEL Véronique, Adjointe**

**Les Conseillers Municipaux,**

**M. BONNEAUD Thierry,**  
**Mme LE GALL Maryline,**  
**Mme LEFEVRE Josiane,**  
**M. MOREL Maurice,**  
**M. PECKSTADT Jean-Claude,**  
**M. PHILIPPE Michel,**  
**Mr TEULADE Nicolas,**  
**Mme VEG-PORQUEZ Josseline,**  
**Mme JOUOT Muriel,**  
**Mme DUPRE Pascale,**  
**Mme MAGUET Isabelle,**  
**Mr CHEVET Bruno,**

**Absents excusés :**

**Mr PILLON Claude, conseiller municipal**  
**(pouvoir à Mme DUPRE Pascale)**

**Secrétaire de séance :**

**Mr MAGUET Jean-François**  
**est élu Secrétaire de séance.**

**Dates Légales :**

**Date de convocation : 29 Mars 2021**  
**Date d'affichage : 29 Mars 2021**

**Nombre de Conseillers :**

<b>EN EXERCICE</b>	<b>19</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>18</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>19</b>

L'an deux mil vingt et un, le 06 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- ❖ COMPTE DE GESTION 2020
- ❖ AFFECTATION RESULTATS 2020
- ❖ VOTE TAUX IMPOSITION 2021
- ❖ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021
- ❖ COTISATIONS 2021 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
- ❖ BUDGET 2021
- ❖ FRAIS SCOLARITE
- ❖ TABLEAU DES EFFECTIFS 2021
- ❖ ACHATS PARCELLES PRADEAU
- ❖ ADHESION SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS CCLVD
- ❖ TITRES EN NON VALEUR
- ❖ EFFACEMENT DE DETTES

MME BACHEVILLIERS EST ARRIVE A 19H05 ET N'A PAS VOTE AU POINT N°1

MR CHEVET BRUNO EST ARRIVE A 19H30 ET N'A PAS VOTE LES POINTS 1-2-3

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 15 Décembre 2020, Mr DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** et sans réserve le compte rendu de séance du 15 Décembre 2020.

### **01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu La délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2020 ainsi que les décisions modificatives 2020 ;

Mr le Maire laisse la présidence du conseil au doyen d'âge (Mme VEG PORQUEZ) et sort de la salle pour passer au vote du Compte Administratif 2020

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2020 tel que suivi par le secrétariat, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	884 250.97 €	1 281 919.36 €	+397 668.39 €
Investissement	824 401.49 €	173 700.38 €	-650 701.11 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**  
(sauf Mme BACHEVILLIERS et Mr CHEVET retard)

### **02 - COMPTE DE GESTION 2020**

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mr DEVOS receveur en poste à LIANCOURT jusqu'en MAI 2020 puis par Mr PONT jusqu'en DECEMBRE 2020 et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune (point 1 de l'ordre du jour)

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2020 tel que suivi par le secrétariat et du Compte de Gestion 2020 tel que suivi par le Receveur de Liancourt,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	884 250.97 €	1 281 919.36 €	+397 668.39 €
Investissement	824 401.49 €	173 700.38 €	-650 701.11 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**  
(sauf Mr CHEVET retard)

### 03 - AFFECTATION RESULTATS 2020

En application des dispositions de l'instruction M14, il appartient au Conseil Municipal qui vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif 2020 (point 1 de l'ordre du jour) et le compte de gestion 2020 (point 2 de l'ordre du jour) de décider par délibération de l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

1) Mr le Maire résume les résultats définitifs 2020 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		763 937.02 €	- 86 036.50 €		-86 036.50 €	763 937.02 €
Opération de l'exercice	- 884 250.97 €	1 281 919.36 €	- 824 401.49 €	173 700.38 €	- 1 708 652.46 €	1 455 619.74 €
Totaux	- 884 250.97 €	2 045 856.38 €	- 910 437.99 €	173 700.38 €	- 1 794 688.96 €	2 219 556.76 €
Résultat de clôture		1 161 605.41 €	- 736 737.61 €			424 867.80 €

Commentaires		
Restes à réaliser Recettes d'investissement report 2020	234 620.00 €	<b>Reprise INVESTISSEMENT R.1321+1323</b> Subvention DETR=78 470€+Subvention CD=156 150€
Restes à réaliser Dépenses d'investissement report 2020	- 96 431.00 €	<b>Reprise INVESTISSEMENT D.2158</b> CIMETIERE=14435€+GROUPE SCOLAIRE=1996€ +PARKING EGLISE=30000€+VOIRIE=50000€
Déficit d'investissement sur réalisé 2020	- 736 737.61 €	<b>INVEST. D.001</b>
<b>Besoin total de financement pour investissement</b>	<b>598 548.61 €</b>	<b>A affecter EN INVESTISSEMENT R.1068</b>
<b>Excédent de financement 2020</b>	<b>563 056.80 €</b>	<b>A affecter EN FONCTIONNEMENT R.002</b>

Pour information, le **résultat total au 31/12/20 est de 424 867.80€**, en 2019 de 677 900.32€, en 2018 de 459 730.56€, en 2017 de 172 237.38€, en 2016 de 392 835.03€, en 2015 de 362 890.68€, en 2014 de 188 474.41€ et en 2013 de 76 520.92€.

2) Considérant l'excédent de fonctionnement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2021, Mr le Maire propose d'affecter la somme de **1 161 605.41 €** comme suit :

**au compte 1068 en recettes d'investissement +598 548.61 €** (excédent de fonctionnement capitalisé) vu les besoins de financement en investissement soit :

- le déficit d'investissement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2021, (article 001) en dépenses d'investissement est de : -736 737.61€
- et les restes à réaliser 2020 à reporter au budget de l'exercice 2021, (article 2158) en dépenses d'investissement sont de : -96 431 €, et (article 1321+1323) en recettes d'investissement sont de : +234 620 € .

**et au compte 002 en recettes de fonctionnement +563 056.80 €** (excédent de fonctionnement).

3) Mr le Maire assure la sincérité des restes à réaliser 2020 (en recettes +234 620 € et en dépenses -96 431€)

4) Mr le Maire demande d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que résumés ci-dessus

5) Mr le Maire demande de voter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2020

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**  
(sauf Mr CHEVET retard)

#### **04 - VOTE DES TAUX IMPOSITION 2021**

Le projet de budget ci-joint étant équilibré, Mr le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2020 pour 2021.

Mr le Maire rappelle que suite à la Réforme de la TAXE D'HABITATION en 2018 au titre de la résidence principale, un dégrèvement progressif (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) a été appliqué pour 80 % des ménages.

A compter de 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour les contribuables, la suppression progressive de cette taxe s'achèvera en 2023.

Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti (TFB) à la commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'applique au produit de TFB. Cette compensation se traduit par l'addition du **taux du département de 21.54% au taux communal de 27.07%** soit un total de **48.61%** pour la taxe foncière bâti.

Mr le Maire propose de voter les taux suivants correspondant à notre projet de budget 2021 :

	2011	2012 à 2017	2018	2019 à 2020	2021
Taxe foncière (bâti)	24.48%	38,52%	32,79%	27,07%	<b>48.61%</b> <b>(27.07+21.54)</b>
Taxe foncière (non bâti)	68.33%	107,52%	107,52%	107.52%	<b>107.52%</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**  
(1 abstention Mr BONNEAUD)

## **05 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Avant de passer au vote du budget, le Conseil Municipal doit délibérer sur la liste des subventions à verser aux associations.

Mr le Maire propose d'en débattre, ou le cas échéant, de valider la liste en l'état et de l'inscrire dans le budget comme suit :

**Article 6574 : Subvention aux associations : 2 150 €**

**Article 657362 : Subvention au CCAS 6 000 €**

Mr le maire demande de bien vouloir délibérer sur cette liste de propositions de subventions.

<u>Associations communales</u>	Rappel 2020	Proposé 2021
Le Comité des Fêtes de Mogneville	2000 €	1 000 €
Les Amis des Arts (prix de la commune lors du vernissage)	150 €	150 €
Gymnastique Féminine volontaire	150 €	150 €
Groupe de Gospel LIMYE'A	150 €	150 €
La ronde des bout'choux (association dissoute)	0 €	0 €
Activ'vie Séniors (atelier loisir-mémoire-équilibre)	300 €	300 €
TOTAL	2 750 €	1 750 €

<u>Œuvres communales</u>	Rappel 2020	Proposé 2021
Coopérative Scolaire	0 €	0 €
COS pour le personnel Communal	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

<u>Œuvres Intercommunales</u>	Rappel 2020	Proposé 2021
Pompiers de Liancourt	250 €	250 €
Anciens Combattants	150 €	150 €
TOTAL	400 €	400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

### 06 - COTISATIONS 2021 AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Nous sommes adhérents à plusieurs syndicats intercommunaux pour lesquels nous payons une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire demande de valider la liste en l'état et de l'inscrire au budget 2021 comme suit au compte "65541" :

- Communauté de Communes du Liancourtois "la vallée Dorée"  
pour le R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) 1 700 euros
- Communauté de Communes du Liancourtois "la vallée Dorée"  
pour le plan de désherbage 1 300 euros

**Soit un total de 3 000 euros**

Mr BONNEAUD réclame à nouveau le compte rendu d'activité du RAM.

Mr CHEVET demande des informations sur le plan de désherbage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

## 07 - BUDGET 2021

Le BUDGET PRIMITIF 2021 totalise un montant de 3 930 496.15 €.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en faisant des investissements et en continuant d'assurer un bon fonctionnement sans recourir à un nouvel emprunt.

Il répond aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la M14.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur la proposition du budget primitif ci-joint, et de bien vouloir la voter, par section et par chapitre, et le cas échéant, de la valider en l'état.

Cette dernière s'équilibre de la manière suivante :

### A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 1 822 474.80 €

#### DEPENSES

011	Charges à caractère général	297 640.00 €
012	Charges du Personnel	515 000.00 €
014	Atténuation de produits	81 441.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	90 150.00 €
66	Charges financières	14 235.06 €
022	Dépenses imprévues	48 850.00 €
023	Virement à la section d'investissement	771 574.61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 584.13 €
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 822 474.80 €</b>

#### RECETTES

013	Atténuations de charges	12 000.00 €
70	Produits des services domaine ventes diverses	57 000.00 €
73	Impôts et taxes	805 422.00 €
74	Dotations, subventions et participations	359 996.00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000.00 €
002	Excédent antérieurs reportés	563 056.80 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 822 474.80 €</b>

**A LA SECTION D'INVESTISSEMENT pour un montant de 2 108 021.35 €**

**DEPENSES**

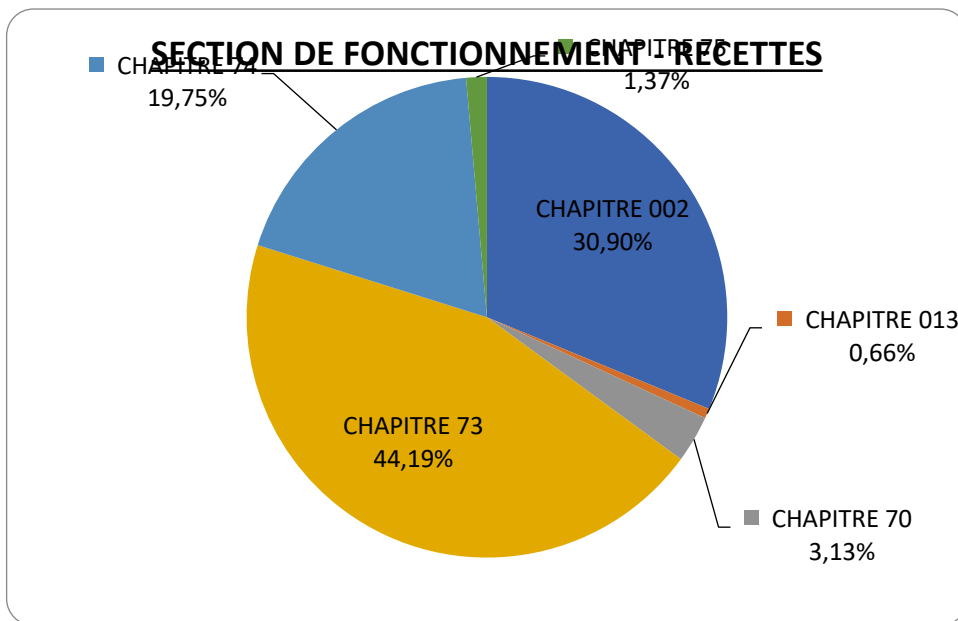
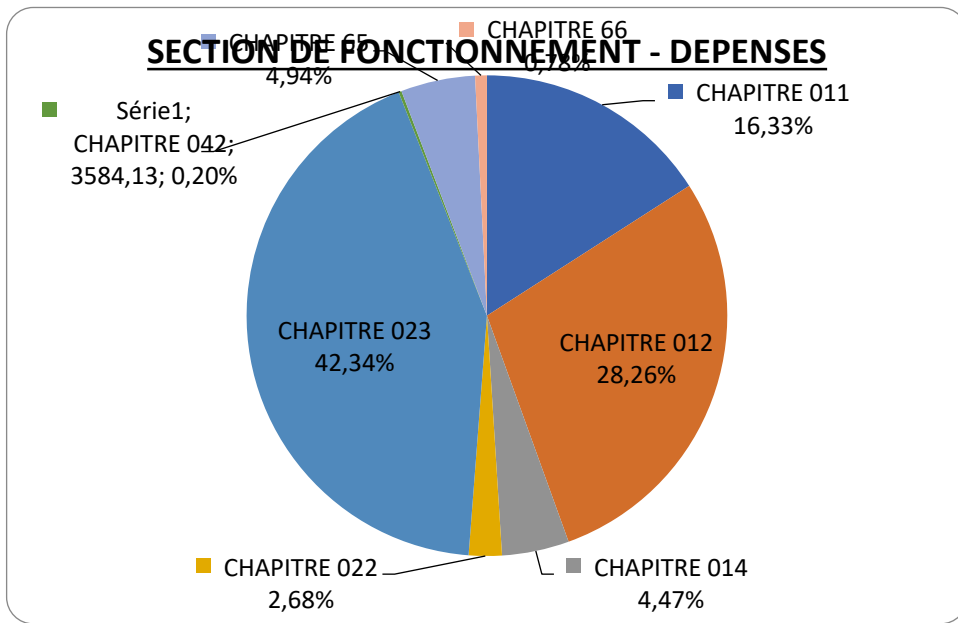
16	Emprunts et dettes assimilées	73 432.41 €
20	Immobilisations incorporelles	13 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 222 030.00 €
020	Dépenses imprévues	62 321.33 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	736 737.61 €
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 108 021.35 €</b>

**RECETTES**

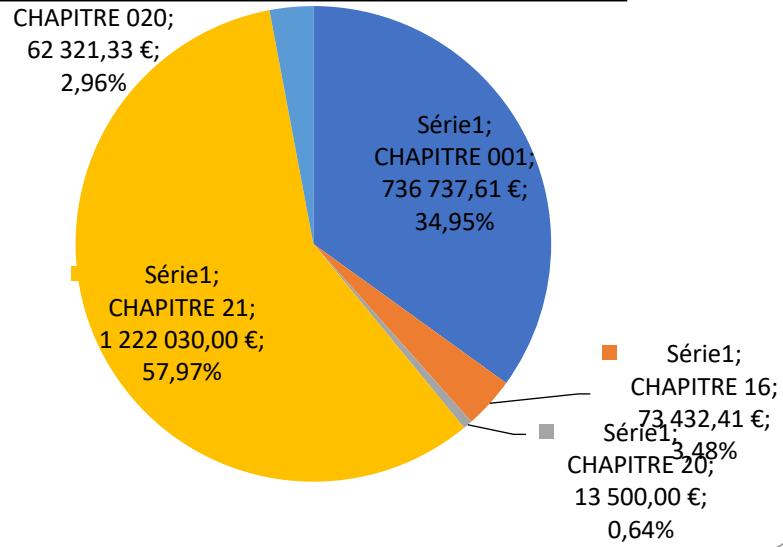
10	Dotations, Fonds divers et réserves	698 548.61 €
13	Subventions investissements	634 314.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 584.13 €
021	Virement de la section de fonctionnement	771 574.61 €
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 108 021.35 €</b>



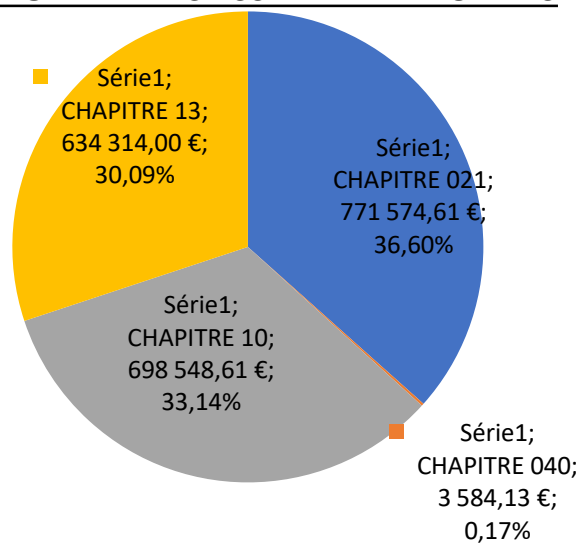
## Graphiques



### **SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**



### **SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**



**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**

## **08 - FRAIS DE SCOLARITE**

### **1) Enfants de Mogneville scolarisés à l'extérieur**

Certains enfants de Mogneville sont scolarisés dans des écoles de communes extérieures. Ces communes nous réclament en contrepartie de participer financièrement aux frais de financement pour ces enfants.

#### **Pour 2020/2021 sont concernés :**

- LIANCOURT ..... 821.00 euros par enfant (1 enfant concerné)
- ST MAXIMIN ..... 510.00 euros par enfant (1 enfant concerné)

### **2) Enfants extérieurs scolarisés à Mogneville**

Par ailleurs il en est de même pour les enfants de communes extérieures qui sont scolarisés à Mogneville. Le tarif voté en date du 07/02/2011 était de 750 euros par enfant, Mr le maire propose de maintenir ce tarif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**

## **09 - TABLEAU DES EFFECTIFS 2021**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 s'y rapportant,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le budget communal,

Considérant les besoins de la collectivité et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- fixe le tableau des emplois tel que présenté
- confirme la création des postes correspondants
- précise que les postes sont ouverts aux agents titulaires et non titulaires

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	35H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C3	1	35H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	1	22H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C1	3	35H=1POSTE  12H=1POSTE  19H=1POSTE (CDD/1an)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	5	35H
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	C1	3	35H=1POSTE  35H=2POSTES (stagiaires)
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	1	35H
<b>TOTAL</b>		15	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

## 10 - ACHAT PARCELLES PRADEAU

Mr le Maire demande l'autorisation d'acquérir pour la commune les parcelles selon la liste ci-dessous appartenant à la famille PRADEAU à 0.30 euros le m2 soit 5447.40 euros pour une superficie totale de 18 158 m2.

SECTION	N°	ADRESSE OU LIEUDIT	CONTENANCE
A	134	GRIS CAILLOUX	01 a 15 ca
	135		06 a 81 ca
	284	BAUDRY	10 a 50 ca
AB	348	RUE DE LA MARE	05 a 07 ca
B	165	BOIS FONTAINE	07 a 20 ca
	356	CAMBRAY	01 a 81 ca
	358		00 a 95 ca
	362		00 a 89 ca
	381		06 a 27 ca
	385		04 a 27 ca
	418		01 a 40 ca
	514		LA FALOISE
	530	03 a 25 ca	
	629	CHAUDRON	01 a 35 ca
	662		01 a 50 ca
	663		01 a 50 ca
	666		07 a 75 ca
	677		03 a 85 ca
	688		02 a 60 ca
C	67	MERIVAL	03 a 00 ca
	120		01 a 20 ca
	213	FOSSE AUX LOUPS	01 a 75 ca
	223		06 a 60 ca
	284	CORBONVAL	23 a 58 ca
	307		28 a 43 ca
E	137	LE VILLET	07 a 18 ca
	138		03 a 46 ca
	143		04 a 99 ca
	144		03 a 83 ca
ZC	6	LA TOMBE	21 a 60 ca
<b>TOTAL</b>			<b>1 ha 81 a 58 ca</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**

### **11 - ADHESION SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS CCLVD**

Dans le cadre de la prise de la compétence mobilité par la communauté de communes du Liancourtois approuvée en 2020, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion au syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**

### **12 - TITRES EN NON VALEUR**

La trésorerie de Liancourt, après avoir réalisé toutes les relances possibles, demande au conseil municipal de présenter en non-valeur une liste d'impayés, les familles concernées ne disposant d'aucun revenu saisissable et la saisie sur allocations familiales impossible pour ces personnes. (1159.88 + 352.07 = 1511.95 euros, imputation comptable 6541)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.**

### **13 - EFFACEMENT DE DETTES**

La trésorerie de Liancourt demande au conseil municipal de comptabiliser au compte 6542 « créances éteintes » la somme de 248.58 euros concernant l'effacement de dette de factures de cantine/centre aéré/périscolaire de 2011 de M xxxxx qui a fait l'objet d'un passage en commission de surendettement des particuliers.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.**

DEPARTEMENT	<b>OISE</b>
-------------	-------------

COMMUNE	<b>MOGNEVILLE</b>
---------	-------------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 06 AVRIL 2021
01/2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2020
02/2021	COMPTE DE GESTION 2020
03/2021	AFFECTATION RESULTATS 2020
04/2021	VOTE TAUX IMPOSITION 2021
05/2021	SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021
06/2021	COTISATIONS 2021 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
07/2021	BUDGET 2021
08/2021	FRAIS DE SCOLARITE
09/2021	TABLEAU DES EFFECTIFS 2021
10/2021	ACHAT PARCELLES PRADEAU
11/2021	ADHESION SYNDICAT MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS CCLVD
12/2021	TITRES EN NON VALEUR
13/2021	EFFACEMENT DE DETTES

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
DELAHOUCHE	Michel	
BACHEVILLIERS	Audrey	
MAGUET	Jean-François	
HERCELIN	Pierre	
REMOISSONNET	Christelle	
BONNEAUD	Thierry	
DUPRE	Pascale	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
PHILIPPE	Michel	
TEULADE	Nicolas	
VEG-PORQUEZ	Josseline	
MAGUET	Isabelle	
JOUOT	Muriel	